



Litiges sur un nom remboursement

Par **domsee**, le **22/05/2008** à **13:38**

Bonjour,

Je suis sur le point de porter plainte auprès du tribunal d'instance suite à une litige de non-remboursement de 4 800 euros prêtés à un "ami".

Il s'agissait d'un contrat moral sans reconnaissance de dette ni contrat écrit. Les seules preuves dont je dispose sont les traces bancaires des 2 versements effectués.

Un intervenant sur le forum m'a indiqué que : "Au delà de 760€, un acte précisant les modalités de remboursement est obligatoire et entraîne des obligations fiscales déclaratives." Puis je avoir des problèmes avec les services fiscaux puisque cet acte n'a pas été non plus établi.

Merci d'avance!

Par **Thierry Nicolaidès**, le **23/05/2008** à **11:04**

Cher monsieur

Vous n'avez pas de risque fiscal dans la mesure où c'est vous qui avez déboursé de l'argent. le fisc ne s'intéresse qu'aux recettes.

Si vous gagnez votre procès, vous aurez un justificatif de recette prouvant que c'est un remboursement de prêt, non imposable.

Cordialement